



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 129 du 10 juillet 2020

Séjour de la Santé, un accord historique La CFDT est signataire

La CFDT Santé-Sociaux est signataire de l'accord permettant à un peu plus d'un million d'agent.e.s et de contractuel.le.s de la Fonction publique hospitalière d'obtenir 183 € net de rémunération supplémentaire par mois (soit 2 196 euros par an). Il aura hélas fallu une pandémie mondiale pour que ces professionnel.le.s soient enfin reconnu.e.s.

Après des années de disette, une enveloppe de 7,5 milliards d'euros en base annuelle est répartie entre les agent.e.s titulaires et contractuel.le.s des établissements de santé et EHPAD de la FPH, de l'associatif et du lucratif.

Enfin ! Nous obtenons la catégorie B pour les aides-soignant.e.s et les auxiliaires de puériculture, revendication portée par la CFDT Santé-Sociaux depuis 10 ans.

Notre signature permet aussi à tous les agent.e.s de catégorie C (exemple les Agent.e.s de service hospitalier) rémunéré.e.s jusqu'à présent au SMIC, d'être revalorisé.e.s à hauteur de 110 % du SMIC ! Cela correspond à une augmentation de 15 % de leur salaire.

Au-delà de ces avancées historiques, l'accord prévoit aussi de revaloriser avant le 1er janvier 2022 les grilles de classification pour de nombreux corps de métiers (infirmier.ère.s, personnels de rééducation et médico-techniques, directeurs de soins...).

D'autres mesures permettent d'agir sur l'attractivité des métiers de l'hôpital : formation professionnelle, déroulements de carrière, reprise d'ancienneté, conditions de travail...

La revalorisation de la monétisation du compte épargne-temps à l'identique des 2 autres fonctions publiques est enfin acquise.

La fédération CFDT Santé-Sociaux souhaitait que les établissements sociaux et médico-sociaux ne soient pas exclus du champ d'application de l'accord, ce qui n'est malheureusement pas le cas. La fédération CFDT Santé-Sociaux est déterminée à obtenir des mesures pour les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux (hors EHPAD) comme elle seule l'a défendu tout au long de la négociation : l'accord prévoit l'engagement d'un travail sur ce champ d'activité.

Une grande marche a été franchie. Pour la CFDT Santé-Sociaux, la reconstruction du secteur sanitaire, social et médico-social de demain ne fait que commencer.

Contact :

Evelyne Rescanières

Secrétaire générale

TÉL : 06 19 74 58 66

erescanieres@sante-
sociaux.cfdt.fr